

LETTRE D'ENTENTE

ENTRE : L'UNIVERSITÉ DE MONCTON (UMCM),
ci-après appelée « l'Employeur »,

D'UNE PART,

ET : L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES, PROFESSEURES
ET PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON,
ci-après appelée l'ABPPUM,

D'AUTRE PART.

OBJET : Fonctionnement de l'assemblée départementale d'art dramatique

Attendu que le Département d'art dramatique ne compte pas un nombre suffisant de membres ayant un statut d'employée ou d'employé régulier-pour assurer le fonctionnement d'une assemblée départementale ;

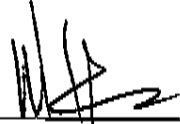
Attendu que par analogie à la procédure prévue à l'article 25.67, les membres de l'assemblée départementale d'art dramatique ont recommandé et la doyenne a approuvé l'intégration du professeur Glen Nichols du Département d'anglais en raison de son expertise dans le domaine du théâtre ;

Les parties à la présente s'entendent pour que le professeur Glen Nichols du Département d'anglais soit membre de plein droit de l'assemblée départementale d'art dramatique à compter du 29 août 2007 et ce, pour une période de deux ans ou jusqu'à ce que le département compte un nombre suffisant d'employées ou employés à statut régulier selon ce qui adviendra le premier. Il est aussi entendu que le professeur Nichols demeure membre régulier de sa propre assemblée au Département d'anglais.

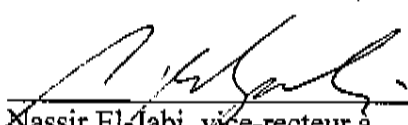
En foi de quoi, les parties ont signé la présente lettre d'entente à Moncton, au Nouveau-Brunswick, le 24^e jour de Septembre 2007.

Pour l'ABPPUM,

Pour l'Université de Moncton,



Michèle L. Caron, présidente



Nassir El-Jabi, vice-recteur à
l'administration et aux ressources humaines